

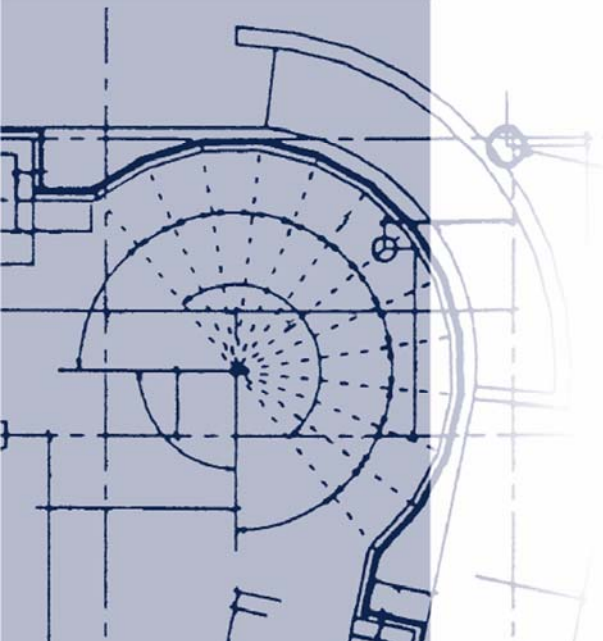
N°52

Mai 2005



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Présentation du rapport d'activités de la CSSF

Le 11 mai 2005, la CSSF a présenté son rapport d'activités 2004 à la presse. Ce rapport est disponible dans sa version intégrale sur le site Internet de la CSSF dans la rubrique « [Publications](#) ».

Statistiques

Banques

Somme des bilans des banques au 31 mars 2005 quasi inchangée

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 715,13 milliards au 31 mars 2005 par rapport à EUR 716,97 milliards au 28 février 2005, soit une baisse de 0,25%.

Au 31 mars 2005, l'effectif total du personnel auprès des établissements de crédit luxembourgeois est de 22.711 unités. Ceci constitue une hausse de 0,7% par rapport au 31 décembre 2004, date à laquelle l'effectif total s'élevait à 22.554 unités. L'emploi total des banques luxembourgeoises au 31 mars 2004 s'élevait à 22.360 unités.

Suite au retrait de Allgemeine Deutsche Direktbank International S.A., le nombre de banques inscrites sur la liste officielle s'est élevé à 161 unités au 30 avril 2005.

Professionnels du secteur financier (PSF)

Somme des bilans en hausse

Suivant les données provisoires établies au 31 mars 2005, la somme des bilans de l'ensemble des PSF (171 entreprises en activité) se chiffre à EUR 50,875 milliards contre EUR 47,761 milliards au mois précédent, soit une augmentation de 6,52% sur une période d'un mois, et contre EUR 4,208 milliards au 31 mars 2004. Cette évolution notable de la somme des bilans entre les mois de mars 2004 et 2005 résulte de plusieurs facteurs.

D'une part, il convient de citer l'augmentation du nombre de PSF qui est passé de 147 au 31 mars 2004 à 171 entités au 31 mars 2005. D'autre part, parmi les nouveaux PSF agréés figurent plusieurs entités qui sont actives en matière de prêt et de crédit-bail ou bien qui effectuent des opérations de prêt de titres. Contrairement à d'autres catégories de PSF, le volume de l'activité de ces professionnels se reflète intégralement au niveau de leur somme de bilan. Ainsi, en procédant à la ventilation de la somme des bilans au 31 mars 2005 en fonction des différentes catégories de PSF, les professionnels effectuant du prêt de titres figurent en première position, suivis des professionnels effectuant des opérations de prêt.

Le personnel employé auprès des PSF est passé de 6.059 unités au 31 décembre 2004 à 6.160 unités au 31 mars 2005, soit une augmentation de 101 unités sur le premier trimestre 2005. Comparé au 31 mars 2004 avec un effectif de 4.776 unités, l'emploi auprès des PSF a augmenté de 1.384 unités sur une période de douze mois.

Cette évolution positive de l'emploi auprès des PSF est à imputer aux entreprises nouvellement agréées au cours de la période sous rubrique.

Le résultat net provisoire pour l'ensemble des PSF s'établit au 31 mars 2005 à EUR 80,53 millions (171 entreprises en activité) contre EUR 103,53 millions (147 entreprises en activité) au mois de mars 2004, soit une diminution de l'ordre de 22,22% sur une période de douze mois.

Cette diminution des résultats est à imputer notamment au fait que plusieurs entreprises d'investissement ayant affiché des résultats positifs importants au 31 mars 2004 ont changé au cours de l'année 2004 de statut pour adopter celui de société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Quant à la ventilation des résultats nets au 31 mars 2005 en fonction des différentes catégories de PSF, les distributeurs de parts d'opc affichent les résultats les plus importants, suivis des gérants de fortunes.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 30 avril 2005)

Catégorie		Nombre
<i>Entreprises d'investissement</i>		
Commissionnaires	COM	15
Gérants de fortunes	GF	46
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	15
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	37
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	11
<i>PSF autres que les entreprises d'investissement</i>		
Conseillers en opérations financières	COF	9
Courtiers	COU	5
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	1
Recouvrement de créances	RECO	3
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	6
Professionnels effectuant du prêt sur titres	PPT	1
Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	31
Agents de communication à la clientèle	ACC	10
Agents administratifs du secteur financier	AA	6
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	13
Professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	3
Professionnels du secteur auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	3
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		172

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

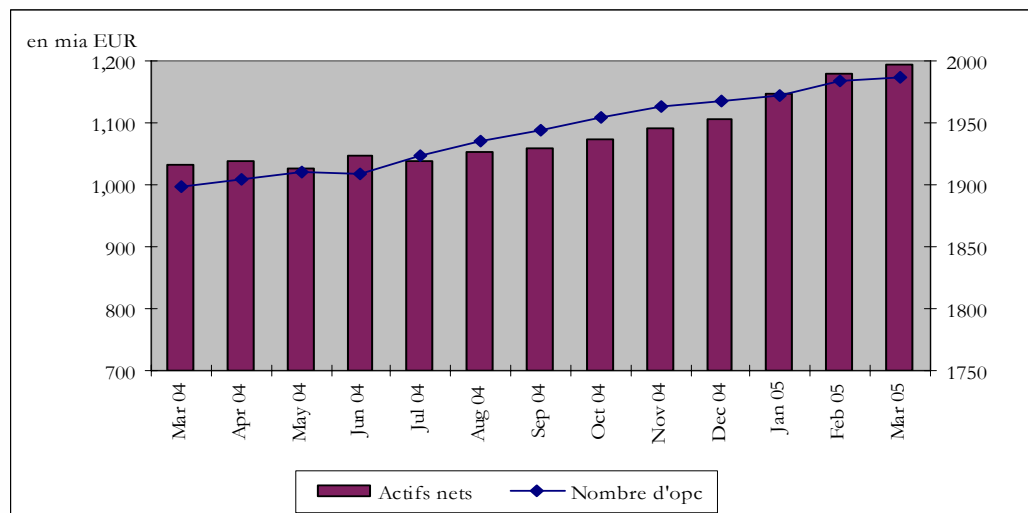
Organismes de placement collectif

Patrimoine global des OPC en hausse à la fin du mois de mars 2005

Au 31 mars 2005, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.194,010 milliards contre EUR 1.179,205 milliards au 28 février 2005. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a augmenté de 1,26% par rapport au mois de février 2005. Cette augmentation est principalement due à l'afflux de nouveaux capitaux. Pour le mois de mars 2005, le secteur fait état d'une augmentation de 7,94% par rapport au 31 décembre 2004 où le patrimoine global net était de EUR 1.106,222 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 15,61%.

Au cours du mois de mars 2005, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 18,773 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.987 par rapport à 1.984 le mois précédent. 1.235 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 7.212 compartiments. En y ajoutant les 752 opc à structure classique, un nombre total de 7.964 unités sont actives sur la place financière.



Sociétés de gestion

Agrément d'une nouvelle société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La CSSF informe qu'une nouvelle société de gestion a été inscrite au tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit de l'entité suivante :

LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective.

Suite à cet agrément, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un autre Etat membre de l'Union européenne s'élève à 33 au 30 avril 2005.

Circulaire CSSF 05/176 sur les lignes de conduite à adopter par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés

La circulaire CSSF 05/176 du 5 avril 2005, qui s'adresse à tous les organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et à ceux qui interviennent dans le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, transpose la recommandation 2004/383/CE de la Commission de l'Union européenne du 27 avril 2004 concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle a pour objet d'établir à l'intention des OPCVM relevant de la partie I de la loi modifiée du 20 décembre 2002 les lignes de conduite à suivre dans le cadre de l'utilisation des instruments financiers dérivés au sens de l'article 41 (1) g) de cette loi.

Le texte précise que l'article 42 (3) de la loi modifiée du 20 décembre 2002, qui dispose que les OPCVM doivent veiller à ce que le risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de leur portefeuille, signifie que le risque global lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés ne peut pas dépasser 100% de la valeur nette d'inventaire (VNI ou actif net) des OPCVM et, partant, que le risque global assumé par les OPCVM ne peut pas dépasser durablement 200% de la VNI.

Aux termes de la circulaire, il y a lieu de distinguer selon que l'OPCVM peut être considéré comme « non sophistiqué » ou comme « sophistiqué ».

Pour l'évaluation du risque de marché, la circulaire prévoit que pour les OPCVM non sophistiqués, il convient d'appliquer l'approche par les engagements, alors que pour les OPCVM sophistiqués, il convient en principe d'utiliser une approche par la *value at risk* (VAR), combinée à des tests de robustesse (*stress tests*).

La circulaire fournit encore des précisions sur l'évaluation de l'effet de levier, sur le risque de contrepartie, sur l'application des limites à la concentration des risques émetteur et sur la couverture des transactions sur instruments financiers dérivés.

Circulaire CSSF 05/177

- **abolition du contrôle préalable par la CSSF du matériel publicitaire utilisé par les personnes et entreprises surveillées par la CSSF ;**
- **abrogation du point II. du Chapitre L. de la Circulaire IML 91/75 ;**
- **abrogation des deux dernières phrases du point IV 5. 11 de la Circulaire CSSF 2000/15**

Cette circulaire abroge le contrôle préalable par la CSSF du matériel publicitaire utilisé par les personnes et entreprises relevant de sa surveillance. Celles-ci ne sont donc plus tenues à lui communiquer pour avis éventuel, le contenu de leurs messages publicitaires destinés à une diffusion à leur clientèle ou au public. En particulier, le matériel publicitaire utilisé par les personnes chargées du placement de parts d'organismes de placement collectif et par les représentants de celles-ci, ne doit plus être soumis au contrôle préalable de la CSSF.

Circulaire CSSF 05/178

Organisation administrative et comptable ; sous-traitance en matière informatique ; abrogation du point 4.5.2. de la circulaire IML 96/126 et remplacement par le point 4.5.2. de la présente circulaire

Le 11 avril dernier a été publiée la circulaire CSSF 05/178 qui s'adresse à tous les établissements de crédit et autres professionnels du secteur financier et qui traite essentiellement de la sous-traitance en matière informatique.

Le point 4.5.2. de la circulaire IML 96/126 est remplacé par le texte de cette nouvelle circulaire, qui tient compte du nouveau cadre législatif prévu par la loi du 2 août 2003 modifiant la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Cette loi crée, entre autres, un statut de PSF "opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier".

La nouvelle circulaire présente quatre cas de figure de sous-traitance de fonctions informatiques :

- le recours à une sous-traitance informatique pour des prestations ne relevant pas des services de gestion et d'opérations des systèmes informatiques et des réseaux de communication,
- le recours à une sous-traitance informatique au sein du groupe,
- le recours à une sous-traitance informatique au sein du groupe, mais à l'étranger,
- le recours à une sous-traitance informatique auprès d'un PSF connexe au Luxembourg, détenteur de ce nouveau statut d'opérateur de systèmes et de réseaux.

En résumé, la circulaire précise par rapport à l'ancien point 4.5.2 de la circulaire IML 96/126, que la confidentialité des données peut être assurée par l'usage judicieux de la cryptographie, que la sous-traitance au sein du groupe, à condition de ne pas porter sur des données confidentielles lisibles, peut être réalisée en invoquant l'exception de groupe prévue à l'article 13(2) de la loi, que la sous-traitance au sein du groupe à l'étranger est réalisable même si le sous-traitant fait appel à une entité hors du groupe et non surveillée, toujours à condition de ne pas porter sur des données confidentielles lisibles, et enfin que la sous-traitance auprès d'un PSF disposant du nouveau statut d'opérateur de systèmes et de réseaux doit simplement faire l'objet d'une notification à la CSSF et non d'une demande d'autorisation.

A noter également que dans le cas d'une sous-traitance à l'étranger, la documentation attendue de la part des autorités étrangères concernées est modifiée par rapport à l'ancienne circulaire IML 96/126 qui ne traitait que de l'adéquation des standards de sécurité, alors que l'objectif visé aujourd'hui consiste à mieux comprendre l'étendue de la surveillance exercée par l'autorité concernée par cette sous-traitance.

Comptes de profits et pertes des établissements de crédit au 31 mars 2005

Communiqué à la presse le 18 avril 2005

Sur base de chiffres provisoires au 31 mars 2005¹, la Commission de Surveillance du Secteur Financier évalue le résultat brut avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 1.066 millions d'EUR. Ce montant représente une hausse de 6,8% par rapport au 31 mars 2004, date à laquelle le résultat avant provisions s'élevait à 998 millions d'EUR.

Pour les différents revenus bancaires, la tendance de l'année 2004 se poursuit. La marge d'intérêts se retrouve en baisse (-2,4%) tandis que les revenus de commissions augmentent (+5,7%). Toutefois, contrairement au premier trimestre 2004, la hausse des revenus de commissions compense largement la diminution des revenus d'intérêts et le produit bancaire progresse de 5,2%. Du côté des dépenses, les frais généraux augmentent de 3,2% sous l'effet de la hausse prononcée des frais de personnel (+6,7%).

Dans l'ensemble, la hausse du produit bancaire suffit largement à contenir l'augmentation des frais de personnel comme en témoigne la progression de 6,8% du résultat avant provisions.

Compte de profits et pertes au 31 mars 2005

Postes en millions d'EUR	2004	2005	%
Marge d'intérêts ²	932	909	-2,4%
Revenus de commissions	664	702	5,7%
Autres revenus nets	200	278	38,9%
Produit bancaire	1.796	1.889	5,2%
Frais de personnel	416	444	6,7%
Autres frais généraux	381	378	-0,7%
Frais généraux	797	823	3,2%
Résultat avant provisions	998	1.066	6,8%

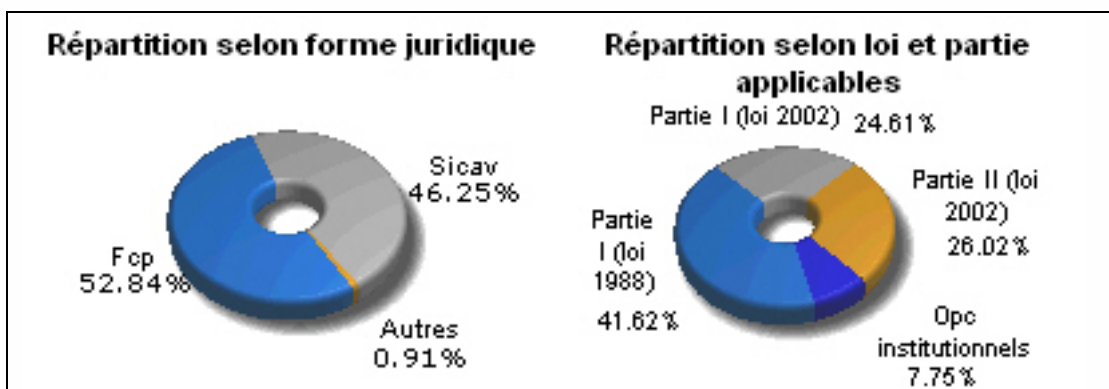
¹ Les banques reprises dans l'échantillon représentent 96,2% du résultat avant provisions.

² Y compris dividendes perçus sur les filiales.

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif - situation au 31 mars 2005

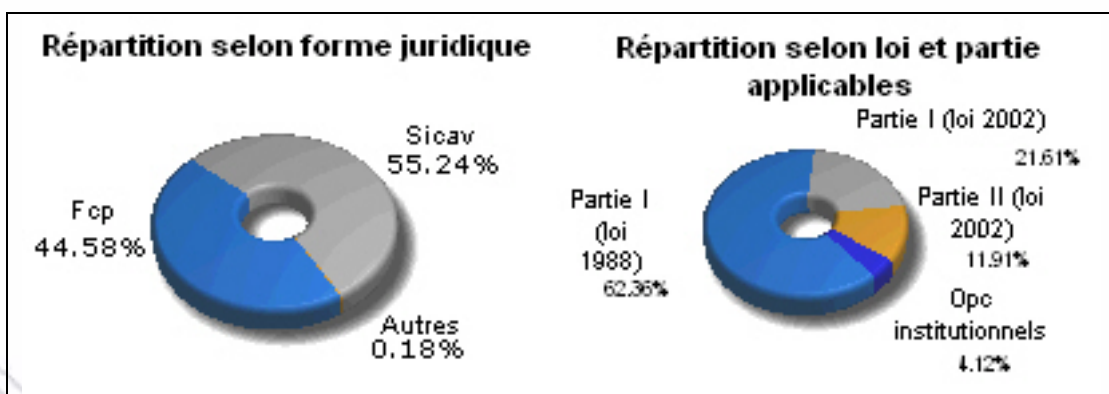
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

Nombre d'OPC



Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	407	416	4	827
Partie I (loi 2002)	358	131	0	489
Partie II (loi 2002)	195	310	12	517
OPC institutionnels	90	62	2	154
Total	1 050	919	18	1 987

Actifs nets des OPC

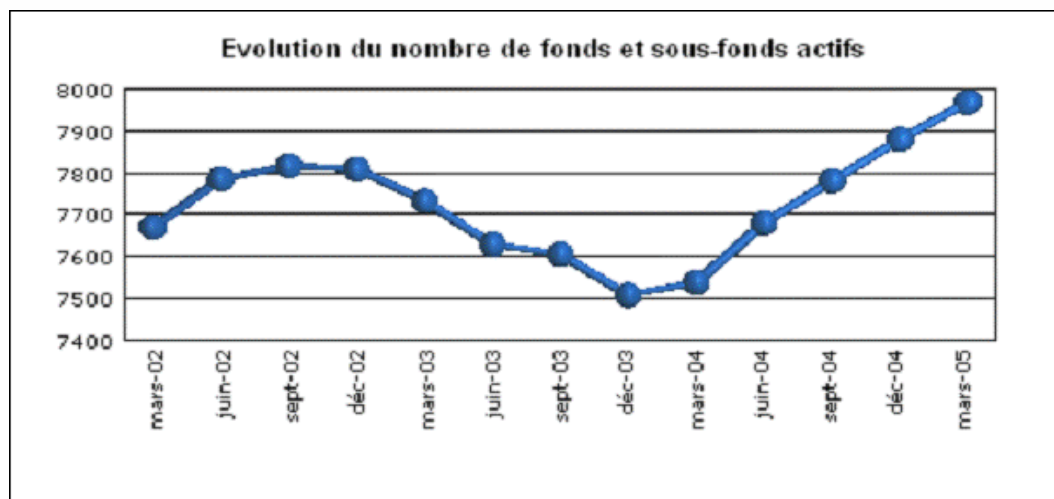


Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	307,715	436,662	0,202	744,579
Partie I (loi 2002)	117,586	140,422	0,000	258,008
Partie II (loi 2002)	74,833	65,500	1,893	142,226
OPC institutionnels	32,130	16,981	0,086	49,197
Total	532,264	659,565	2,181	1 194,010

Origine des promoteurs des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)	en %
Suisse	244,704	20,5%
Etats-Unis	212,548	17,8%
Allemagne	208,472	17,5%
Italie	138,393	11,6%
Belgique	106,366	8,9%
Grande-Bretagne	96,289	8,1%
France	72,194	6,0%
Pays-Bas	25,123	2,1%
Japon	25,077	2,1%
Suède	21,751	1,8%
Autres	43,093	3,6%
Total	1 194,010	100,0%

Evolution du nombre d'unités



Politique d'investissement des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe ³	592,032
VM à revenu variable ⁴	406,935
VM diversifiées	84,049
Fund of funds	95,217
Liquidités	7,162
Immobilier	3,329
Futures, options, warrants	4,708
Divers	0,578
Total	1 194,010

³ dont 186,200 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

⁴ dont 2,273 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,469 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

LISTE DES BANQUES

Retrait:

Allgemeine Deutsche Direktbank International S.A.

Retrait le 22 avril 2005

Changements de dénomination :

NOBIS Société des Banques Privées

en

HSH Nordbank Private Banking S.A.

HSH Nordbank International S.A.

en

HSH Nordbank Securities S.A.

Landesbank Rheinland-Pfalz Girozentrale, Mainz (Allemagne), succursale de Luxembourg

en

Landesbank Rheinland-Pfalz, Mainz (Allemagne), Niederlassung Luxemburg

Changements d'adresse:

American Express Bank (Luxembourg) S.A.

74, rue Mühlenweg

L-2155 LUXEMBOURG

Landesbank Rheinland-Pfalz, Mainz (Allemagne), Niederlassung Luxemburg

10-12, boulevard Roosevelt

L-2450 Luxembourg

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

FORTIS COMMERCIAL FINANCE S.A.

16, rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg

ayant le statut de professionnel effectuant des opérations de prêt

Autorisation ministérielle du 20 avril 2005

FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A.

16, rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg

ayant le statut de professionnel effectuant des opérations de prêt

Autorisation ministérielle du 20 avril 2005

Elargissements de statut :

COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A.

en abrégé "COFIBOL"

16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg

ayant ajouté à son statut de professionnel intervenant pour son propre compte celui d'agent de transfert et de registre

MAITLAND LUXEMBOURG S.A.

6, rue Adolphe Fischer
L-1520 Luxembourg
ayant ajouté à son statut de domiciliataire de sociétés et d'agent administratif du secteur financier celui d'agent de transfert et de registre

Retraits :

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A.

Retrait le 16 avril 2005

EUROLEASE-FACTOR S.A.

Retrait le 18 avril 2005

Changement d'adresse :

TARENO (LUXEMBOURG) S.A.

3, rue de la Poste
L- 2346 Luxembourg

LISTE DES SOCIETES DE GESTION

Nouvelle société :

LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

15, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

LISTE DES SOCIETES D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL A RISQUE (SICAR)

Nouvelles sociétés :

APOLLO ELP SICAR

21, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

APOLLO USLP SICAR

21, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

RISINGSTAR VENTURES I S.C.A., SICAR, PART OF MEDIWIN

11a, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de **mars 2005** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- ACTIVEST-COMMODITIES; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- AMERROSEC; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- ARCUS JAPAN FUND; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- BELMONT (LUX); 28, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- DONATELLO SICAV; 9-11, rue Goethe; L-1637 Luxembourg
- EUROSEC FUND; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- FIDELITY MULTI MANAGER FUNDS FCP; place de l'Etoile; L-1479 Luxembourg
- FT OPTIRENT 6/2009; 283, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH HORIZON; 39, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- MOSAIC 1; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- MOSAIC 2; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- NORDEA ALTERNATIVE INVESTMENT; 672, rue de Neudorf; L-2220 Luxembourg-Findel
- PRIMA; 9, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- TOP INVEST GRAND SLAM; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg
- UBS (LUX) STRUCTURED SICAV; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg

Retraits

- A.L.S.A.-SYSTEM EUROPASTAR 3/2005; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- AL TAMARIS DIVERSIFIED FUND; 39, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- AMERICAN EXPRESS WORLD FUNDS; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- DWS EUROCHANCE GARANT; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS EUROPA GARANT; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS GLOBAL GARANT; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS NIKKEI GARANT; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- IDEA FUND; 8, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- O'CONNOR GLOBAL CONVERTIBLE PORTFOLIO; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- RABOBANK HOLLAND FUND; 23, avenue de la Porte-Neuve; L-2227 Luxembourg
- THE MOVIE PORTFOLIO FUND; 13, rue Goethe; L-1637 Luxembourg

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **161** (30 avril 2005)

Somme de bilans : **EUR 715,129 milliards** (31 mars 2005)

Résultat avant provisions : **EUR 1,111 milliards** (31 mars 2005)

Emploi : **22 711 personnes** (31 mars 2005)

Nombre d'OPC : **1 992** (10 mai 2005)

Patrimoine global : **EUR 1.194,010 milliards** (31 mars 2005)

Nombre de SICAR : **11** (30 avril 2005)

Nombre de fonds de pension : **13** (30 avril 2005)

Nombre de sociétés de gestion : **33** (30 avril 2005)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **617 personnes** (31 mars 2005)

Nombre de PSF : **172** (30 avril 2005)

Somme de bilans : **EUR 50,875 milliards** (31 mars 2005)

Résultat net : **EUR 80,53 millions** (31 mars 2005)

Emploi : **6 160 personnes** (31 mars 2005)

Nombre d'organismes de titrisation : **2** (30 avril 2005)

Emploi total dans les établissements surveillés : **29 124 personnes** (31 déc. 2004)

Emploi total dans les établissements surveillés : **29 488 personnes** (31 mars 2005)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu